

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
M. Germain

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« une partie de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.